

# AVIS PUBLIC

## MODIFICATION DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**Projet de règlement numéro 334 modifiant le Schéma d'aménagement révisé numéro 165 de la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'encadrer les éoliennes**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2026, le Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté la résolution numéro 2026-04-087 modifiant le lieu fixé pour la tenue de l'assemblée de consultation publique relative au *Projet de règlement numéro 334 modifiant le schéma d'aménagement révisé 165 afin d'encadrer les éoliennes*.

Par conséquent, l'assemblée de consultation publique prévue le **29 avril 2026 à 19 h** ne se tiendra pas à la Salle communautaire de Saint-Étienne-de-Beauharnois, mais aura plutôt lieu à l'endroit suivant :

<p><b>Hôtel Moco (Salle Empire)</b> 40, avenue du Centenaire Salaberry-de-Valleyfield, Québec J6S 3L6</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cette assemblée se tiendra également en mode hybride afin de permettre une participation à distance.

Donné à Beauharnois, ce seizième (16<sup>e</sup>) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et  
Greffière-trésorière,

*(Document original signé)*

Linda Phaneuf, urb.